

# GRENOBLE **UNE VILLE POUR TOUS**

## LE RASSEMBLEMENT CITOYEN DE LA GAUCHE ET DES ÉCOLOGISTES



*Communiqué du 10 janvier 2014*

**Le CSA donne raison aux habitants de La Villeneuve :  
la mobilisation des habitants commence à être entendue !**

Lors de son assemblée plénière du 20 novembre 2013, **le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a pris position sur le numéro très controversé d'Envoyé Spécial « Villeneuve : le rêve brisé »**, projeté sur France 2 le 26 septembre 2013.

Le CSA estime que la chaîne : *« a manqué aux obligations déontologiques prévues à l'article 35 de son cahier des charges, la nécessité d'assurer la diversité des points de vue sur un sujet prêtant à controverse n'ayant pas été totalement respectée le reportage n'apparaissant pas suffisamment équilibré »*.

Le Conseil « déplore » également que *« seuls les aspects négatifs du quartier aient été mis en avant, stigmatisant l'ensemble du quartier de la Villeneuve »*<sup>1</sup>.

**Cette prise de position officielle donne raison aux habitants**, mobilisés depuis plusieurs mois contre ce reportage : réunions publiques, pétitions, contre-reportage, lettre ouverte et même récemment une plainte contre Rémy Pflimlin, Président Directeur Général de France Télévisions.

Le CSA conforte toutes ces actions menées par les habitants pour que l'image de la Villeneuve, véhiculée sur une chaîne de service public, reflète davantage la réalité quotidienne. Une réalité quelquefois difficile mais aussi, très souvent, riche de toutes les cultures qui s'y rencontrent, et s'y entraînent. Une réalité également riche d'une vie associative foisonnante porteuse de temps forts partagés par l'ensemble des habitant(e)s !

**En ce début d'année, nous formulons le souhait que 2014 soit placée sous le signe de la mobilisation citoyenne pour de grandes avancées collectives !**

---

<sup>1</sup> <http://csa.fr/Espace-juridique/Decisions-du-CSA/Reportage-Villeneuve-le-reve-brise-dans-le-magazine-Envoye-special-intervention-aupres-de-France-Televisions>